

Ile-aux-Moines

Acquisition d'un parking à Port-Blanc

L'acquisition du droit d'usage du parking de Port-Blanc et le remplacement de M. Tessier dans les commissions municipales étaient les principaux sujets abordés par les conseillers, jeudi dernier.

Le maire, Charles-André Goyvs, rappelle à l'assemblée que le parking situé en front de mer à Port-Blanc est supprimé. La demande en stationnement des véhicules est forte pour les visiteurs et les résidents de l'Ile-aux-Moines. Pour remédier aux problèmes de stationnement, le conseil général a aménagé un parking de 140 places, situé sur les parcelles cadastrées ZP 430, 436 et 437. La partie souterraine de ce parking est aménagée en garages privés, gérés par la SCI de Port-Blanc.

Après l'enquête publique qui s'est déroulée du 11 au 26 mars 1996, le conseil général accepte de céder à la commune de l'Ile-aux-Moines le droit d'usage de ce parking, moyennant la somme de 627 492 F, représentant le coût d'aménagement, diminué de 30 % pour la subvention que la commune aurait perçue du Département si elle avait fait faire elle-même les travaux.

Le conseil décide, à l'unanimité, d'acquérir le droit d'usage du parking, situé à Port-Blanc, en Baden.



Ce parking de Port-Blanc sera désormais géré sous la responsabilité de la commune de l'Ile-aux-Moines.